



**MAIRIE**

**SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée**

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 – Fax 02 51 07 85 99

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JANVIER 2021**

*Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 17 décembre 2020 et a :*

- Autorisé, pour l'année 2021, le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif pour un montant global de 105 000 euros (inférieur ou égal au maximum autorisé) et voté les chapitres (ou opérations) concernées.

Chapitre 21 : immobilisations corporelles montant global 85 000 euros -Article 2113 : terrains aménagés autre que voirie – 75 000 euros -Article 2158 : autres installations, matériel et outillage techniques – 10 000 euros Chapitre 23 : immobilisations en cours montant 20 000 euros -Opération 122 (bâtiment Boisseleau) - Article 2313 construction 20 000 euros
---

- décidé de solliciter une subvention auprès de l'Etat pour l'aménagement des espaces communs de la cité des Primevères, d'adopter le plan de financement prévisionnel d'un montant de 449 221 euros et une subvention à hauteur de 50 % du coût des travaux soit 224 610.50 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- accepté la convention à intervenir entre Vendée Eau et la collectivité pour l'extension du réseau public d'eau potable rue de la Moinerie dans le cadre de l'aménagement de terrain à construire pour un montant de 2 321.44 euros H.T. soit 2 785.73 euros T.T.C. et autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- décidé d'approuver le principe de la vente et l'aliénation d'une partie de la voirie déclassée cité des Primevères,
- décidé d'approuver le principe de la vente et l'aliénation d'une partie de la voirie déclassée rue des Sources,
- attribué le marché relatif à l'exécution des travaux de drainage et d'arrosage automatique du terrain de football d'entraînement à l'entreprise SPORTINGSOLS pour un montant de : 35 000 € H.T. soit 42 000 € T.T.C. pour le drainage et 23 851.85 € H.T. soit 28 622.22 € T.T.C. pour l'arrosage automatique et autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue, aux conditions financières évoquées et tout document relatif à cette attribution de marché de travaux ;
- attribué le marché relatif aux travaux de rénovation thermique de la mairie pour le lot 2 Faux plafonds - Isolation des combles à l'entreprise HERVOUET basée aux BROUZILS, candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de : 21 267,93 € H.T. soit 23 394,72 € T.T.C. et autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue aux conditions financières évoquées ;
- approuvé le projet de bail afin de proposer à la location le logement communal situé 24 bis, place de l'église, pour un loyer mensuel de 500 euros, à compter du 01/03/2021,

- accepté les conventions de mise à disposition de matériels par la Communauté de Communes du Pays de Chantonay à savoir : le broyeur de végétaux, le désherbeur type eau chaude/mousse et le broyeur de végétaux « SCOM » et autorisé Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.
- décidé la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial, emploi permanent à temps non-complet à raison de 28 heures hebdomadaires, à l'accueil et la communication.
- adopté le tableau des emplois de la commune qui prendra effet à compter du 28 janvier 2021 : effectifs ouverts 20 – effectifs pourvus 18, autorisé Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2021.
- accepté la convention à intervenir entre GRDF et la collectivité pour la desserte en gaz naturel des terrains à construire chemin du Fromenteau et cité des Primevères pour un montant de 22 350.00 euros H.T. qui se décompose de la façon suivante : 2 777.68 euros H.T. pris en charges par le distributeur, 19 572.32 euros H.T. pris en charges par le lotisseur et autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 3 février 2021.

Le Maire,

Signé Christophe GOURAUD

